

CIRCULAIRE AU CLERGE

I. Aide à l'Hôtel Dieu. — II. Allocation aux cures.

SAINTE-HYACINTHE, le 30 octobre 1920.

BIEN CHERS COLLABORATEURS,

Il y a trois ans, au commencement de décembre 1917, en vous annonçant le grand malheur de l'incendie de l'Hôtel-Dieu, j'ai fait, au nom des Soeurs Grises et de leurs pauvres, un appel à la charité du diocèse. Après avoir constaté l'étendue du désastre et l'extrême pauvreté où se trouvait réduite une Communauté si méritante, je vous disais :

« Il me semble que tout le diocèse a pour devoir, dans les circonstances, de venir en aide aux Soeurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. C'est ici la maison-mère: d'ici partent toutes les religieuses qui font tant de bien dans les divers hospices diocésains; ici se rencontrent les pauvres et les orphelins de toutes nos paroisses. Il n'y a donc personne qui puisse se désintéresser de cette oeuvre. Aussi, il faut que, de partout, l'on vienne au secours de l'Hôtel-Dieu. Le devoir de la charité le commande. C'est à nous tous que Dieu a confié le soin des pauvres: *Tibi derelictus est pauper* (1). Pour nous encourager à accomplir ce devoir, il a bien voulu nous dire aussi: *Beatus qui intelligit super eum et pau*

(1) Psal., 10, 14.